

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

Etaient présents : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUEZ, arrivé à 20h40, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith HENRY, Pierre HOUEBINE, **Adjoints au Maire**, Francine GAUDRY, Pascale PARRINELLO, Carine PICOULY, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Caroline CHAVEROU, Cédric CETLIN, Régine LANGLOIS, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.**

Avaient donné pouvoir : Alain TRAONOUEZ à Jean-Claude PERRAULT (jusqu'à 20h40)
Philippe FISCHER à Pierre HOUEBINE
Guillaume CEINTRE à Maryline LEVEQUE
Françoise PIGAL à Micheline PETIT

Absents : Olivier BARNAY, Frédéric BORIES

Secrétaire de séance : Edith HENRY

1. L'APPROBATION DU COMPTE- RENDU ET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

Unanimité des votants

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- Décision N°46/03/2017 – Convention de bénévolat stagiaire BAFA au sein du service Enfance Jeunesse ;
- Décision N°47/03/2017 – Acceptation du contrat de vérification des équipements sportifs.

I – ADMINISTRATION GENERALE**3. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE : LANCEMENT POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'UNE PROCEDURE DE MARCHÉ POUR LE CIG PETITE COURONNE**

Le Conseil municipal charge le CIG petite couronne de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la commune des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité, Paternité, Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2018 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

Unanimité

II – FINANCES

4. COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2016

Le Conseil municipal décide que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ne présente aucune observation du comptable.

Unanimité

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif qui s'établit comme résumé ci-après :

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement en 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-843 855,46		390 091,74	-453 763,72
Fonctionnement	1681489,07	-292 000,00	551 191,17	1 940 680,24
Total	837 633,61	-292 000,00	941 282,91	1 486 916,52

Approuver le compte administratif de l'année 2016.

Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote
Pour : 21
Abstentions 3 : Cécile SABATIER, Stéphane DEYSINE, Nathalie GUESDON

6. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2016, le Conseil municipal décide de l'affectation des résultats de clôtures de l'exercice 2016 comme présenté ci-dessous :

Ces affectations seront reprises lors du budget primitif 2017.

L'excédent de fonctionnement 2016 constaté à la clôture du compte administratif s'élève à 1 940 680,24 euros. Il est affecté comme suit :

1. A la section d'investissement : 1 285 000,00€

Cette somme est imputée en recette d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Il finance le déficit de la section investissement à la clôture de l'exercice 2016 soit :	453 763,72€
Il finance également les restes à réaliser recettes -dépenses soit :	32 880,01€
Il finance des dépenses nouvelles d'investissement pour	798 356,27€
Total	1 285 000,00€

2. A la section de fonctionnement : 655 680,24€ représentant le solde du résultat excédentaire de fonctionnement.

Cette somme est imputée en recette de fonctionnement à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

3. **D'inscrire en dépenses d'investissement** le déficit de la section investissement au compte 001 « résultat d'investissement reporté » soit **453 763,72€**.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Pour : 22
3 contre : Cécile SABATIER,
Nathalie GUESDON, Stéphane
DEYSINE

7. TAUX DE LA FISCALITE 2017

Le Conseil municipal fixe pour 2017 les taux des différentes taxes conformément au tableau ci-après :

Taxes directes locales	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	21,94%	23,34%
Foncier bâti	18,58%	20,22%
Foncier non bâti	47,33%	47,33%

Inscrit au budget primitif un produit attendu de la fiscalité directe locale de 2 826 189€.

Pour : 22
3 contre : Cécile SABATIER,
Nathalie GUESDON, Stéphane
DEYSINE

8. BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif pour l'exercice 2017 est adopté et s'établit comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 392 126,00	5 920 719,00
Section d'investissement	2 043 141,00	2 043 141,00
Total	7 435 267,00	7 963 860,00

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre comme le permet l'article L1612-6 du CGCT de 528 593 euros.

Pour : 18
4 Abstentions : Eric FERNANDEZ,
Caroline CHAVEROU, Cédric
CETLIN, Carole GUILLEMINOT
pour les chapitres 20 et 21
Ne participent pas au vote :
Nathalie GUESDON, Cécile
SABATIER, Stéphane DEYSINE

9. SUBVENTION 2017 AU CCAS

Le Conseil municipal attribue une subvention au titre de l'année 2017 au Centre communal d'action sociale de Mandres-les-Roses d'un montant maximum de 212 000 € qui sera versée au fur et à mesure des besoins du C.C.A.S.

Unanimité

10. SUBVENTION 2017 A L'AMICALE DU PERSONNEL

Le Conseil municipal attribue une subvention au titre de l'année 2017 à l'Amicale du personnel communal de Mandres-les-Roses, d'un montant de 20 800 euros qui sera versée au fur et à mesure des besoins de l'Amicale.

Unanimité

11. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Le Conseil municipal approuve la proposition à la demande de subvention DETR 2017 pour une opération d'aménagement de deux salles de classes à l'école des Charmilles.

Demande une subvention DETR 2017 pour une opération de réfection des courts de tennis.

Précise qu'au titre de la DETR le projet peut être subventionné à 60% soit un montant maximum de 116 976,36€ H.T

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres.

- La part du montant des travaux non subventionnés.
- La différence entre le taux maximum de 60% et le taux réellement attribué au titre de la DETR 2017.

Unanimité

12. DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE AUPRES D'UNE SENATRICE – CATHERINE PROCACCIA

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Sénateur du Val de Marne, une subvention parlementaire pour financer le projet de réfection de la clôture du stade de Rosebrie.

Précise que le montant prévisionnel relatif à ces travaux est inscrit au budget primitif 2017 et qu'il est estimé à la somme de 36 600 TTC.

Unanimité

13. DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE AUPRES D'UN DEPUTE – ROGER-GERARD SCHWARTZENBERG

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Député du Val de Marne, une subvention parlementaire pour financer les travaux d'accessibilité de la salle d'Orléans.

Précise que le montant prévisionnel relatif à ces travaux est inscrit au budget primitif 2017 et qu'il est estimé à la somme de 22 634,53 TTC.

Unanimité

14. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FIPD (FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE) POUR L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance, une subvention pour financer le projet d'extension du système de vidéo protection.

Précise que le montant prévisionnel relatif à ces travaux est inscrit au budget primitif 2017 et qu'il est estimé à la somme de 18 500 TTC.

Pour 23
2 abstentions : Carole
GUILLEMINOT, Eric
FERNANDEZ

III - ASSOCIATIONS

15. SUBVENTION COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations ci-après désignées :

ASSOCIATION SPORTIVES

	2016			2017		
	Subvention	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total
A.A.P.P.M.A.	250		250 €	250		250 €
Aikido	300		300 €	300		300 €
Association Mandrionne du Cadre Vert	120		120	150		150 €
AS Collège S. VEIL	1000	250	1250 €			€
Football Club Perigny/Mandres	3000	500	3 500 €			€
GFCM Basket Ball	3000		3000 €	3 000		3 000 €
GFCM Pétanque	500		500 €			€
Bout'choux	1100		1100 €	1 100		1 100 €
Judo	1000		1 000 €	300		300 €
Mandres Karaté	0		0	1500		1 500 €
Mistinguettes	500		500 €	500		500 €
Modèle Air Club	1000		1 000 €	1 000		1 000 €
Mouvement et Concentration	4500		4 500 €	4 000		4 000 €
Rugby Club du Plateau Briard	400		400 €	500		500 €
Studio 2 C Danse	2000		2000 €	4 000		4 000 €
T.C.F.M.	2000	350	2350 €	2 650		2 650 €
Tonus et Gymnastique	120		120 €	300		300 €
V.C.R.M.	500		500 €	500		500 €
						20 550€

Cécile SABATIER ne prend pas part au vote
Unanimité des votants

ASSOCIATIONS CULTURELLES

	2016			2017		
	Subvention	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total
Foto contraste	700		700 €	700	1 000	1 700 €
Cyber-Espace	600		600 €	600		600 €
La ferme traditionnelle éducative	1200		1 200	1200	500	1 700€
La Scène Ouverte	1200		1 200 €	1 000		1 000 €
Le Chœur Polyvoce	300	700	1 000 €	300		300 €
Les Amis de Mandres	500	400	900 €	500	900	1 400 €
Les Jardiniers de Beauséjour	600	200	800 €	600	400	1 000 €
Les trois coups	200		200 €	300		300 €
Mandr'art	1400		1 400 €	1 000	700	1 700 €
Mandri'Patch	250		250 €	250		250 €
Roses et bouquets	1000		1 000 €		1000	1 000 €
TAJSF	500	900	1 400 €	700		700 €
Infini d'Arts	1500		1 500 €	400	200	600 €
						12 250 €

Unanimité

ASSOCIATIONS DIVERSES

	2016			2017		
	Subvention	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total
ACPG/CATM	400		400 €	400		400 €
AMAP	250		250€	250		250 €
AMIA					500	500 €
Club de l'Amitié	3500		3 500 €	3 500		3 500 €
Comité des Fêtes	2500	3500	6 000 €	6000		6 000 €
Distillation	100		100 €	100		100 €
FCPE	120		120 €	120		120 €
Foyer du Collège	120		120 €	120		120 €
FNACA	120		120 €	250		250 €
UNC	400		400 €	400		400 €
ALPE Collège « Simone Veil »	120		120 €	120		120 €
Vie Libre	300		300 €	300		300 €
Université inter Age	200		200 €	200		200 €
						12 260 €

Pierrette RAUT ne prend pas part au vote
Unanimité des votants

IV - ENFANCE

16. CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE « L'ÉCOLE CHANGE AVEC LE NUMÉRIQUE »

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention relative à la mise en place de « l'école change avec le numérique » et établie entre la commune et le rectorat de Créteil

Unanimité

17. RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le Conseil municipal approuve les termes du Projet Educatif Territorial.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer le PEDT et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les aides correspondantes et à signer tous documents nécessaires.

Pour : 23
2 abstentions : Eric FERNANDEZ,
Carole GUILLEMINOT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 27 avril 2017 à 22h15.

Mandres-les-Roses, le 28 mars 2017

La Secrétaire de séance,

Edith HENRY



Le Maire,



Jean-Claude FERRAULT

